

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

**SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2003**

**L'An Deux Mille Trois, le 30 Septembre**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni à Pratgraussals, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 23 Septembre 2003, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, 1<sup>er</sup> Vice-Président

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

**Membres présents :**

***Membres titulaires*** : Mesdames, Messieurs Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Laure SUDRE, Olivier BRAULT, Jean SICARD, Pierre COSTES, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Max AMIEL, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE.

***Membres suppléants*** : Mesdames, Messieurs Josian VAYRE, André BAUP, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Éliane CARLES, Claude RAMON, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE, Michel FRANQUES.

**Membres excusés :**

***Membres titulaires*** : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Christian BONZI (Pouvoir à Monsieur Michel FRANQUES) Louis BARRET, Dominique BILLET, Serge NEAU (Pouvoir à Madame Christiane SÉGURA), Claude JULIEN (Pouvoir à Monsieur Claude RAMON), Jean-Louis MATHIEU (Pouvoir à Madame Sarah LAURENS).

***Membres suppléants*** : Mesdames, Messieurs Barbara BARBEY, Frédérique ESQUEVIN, Josette BÈS, Gisèle DEDIEU, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Isabelle DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Jean-Philippe ROQUES, Christian MALGOUYRES, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, Élisabeth LARAUD, Gérard FABRE, Pierre GUIRAUD.

**N°5/118 : INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION – ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Pilote : Direction Générale des Services

Autres services concernés : Affaires Générales et Juridiques.

PUBLIE LE :

15 SEP. 2003

Monsieur le Président, rapporteur

Monsieur le Président donne connaissance des décisions prises en exécution de la délibération du Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois du 6 Janvier 2003 portant délégation dans le cadre des Articles L 2122-22 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LISTE

**- Décision du Président N° 15/2003 du 1<sup>er</sup> Juillet 2003**

Portant approbation d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et le Bureau d'études et conseils « Jean Pierre GUIRAUD » pour assurer la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé dans le cadre de l'opération « réaménagement de la traversée d'Arthès », pour un montant de 3 923.22 €uros HT.

**- Décision du Président N° 16/2003 du 7 Juillet 2003**

Portant approbation d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et le Bureau de recrutement FC Conseil, en vue de procéder au recrutement d'un Directeur Général des Services, pour un montant de 8 850 €uros HT.

**- Décision du Président N° 17/2003 du 7 Juillet 2003**

Portant approbation d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la société NICAYA Conseils, en vue de la réalisation d'une mission d'étude de cohérence culturelle du Pays de l'Albigeois, pour un montant de 26 910 €uros TTC

**- Décision du Président N° 18/2003 du 9 juillet 2003**

Portant approbation d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et le Bureau d'études et conseils « Robert SOUSTELLE » pour assurer la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé dans le cadre de l'opération « rénovation de la piscine communautaire de Saint-Juéry », pour un montant de 7320,00 €uros HT.

**- Décision du Président N° 19/2003 du 9 Juillet 2003**

Portant approbation d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et le bureau de contrôle APAV en vue d'assurer le contrôle technique des constructions dans le cadre de l'opération « rénovation de la piscine communautaire de Saint-Juéry », pour un montant de 7320,00 €uros HT.

**- Décision du Président N° 20/2003 du 21 Juillet 2003**

Portant approbation d'une convention de maîtrise d'œuvre entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la SCP d'Architecture Christian et Claude GUILHEM dans le cadre de l'opération « Construction d'un poste de secours à Atlantis », pour un montant de 2 926 €uros HT.

**- Décision du Président N° 21/2003 du 21 Juillet 2003**

Portant approbation d'un contrat d'assurance « responsabilité générale des EPCI, et protection juridique » avec l'agence d'Albi de la compagnie d'assurance Groupama, pour une durée de un an renouvelable deux fois par tacite reconduction, et une cotisation annuelle de 4 998,47 €uros TTC.

**- Décision du Président N° 22/2003 du 21 Juillet 2003**

Portant classement sans suite à l'appel d'offres ouvert relatif aux prestations de transport et de tri des produits de la collecte sélective des déchets ménagers recyclables, lancé par la Communauté de Communes de l'Albigeois, dans la mesure où la transformation / extension de cette dernière en Communauté d'Agglomération entraîne un bouleversement des conditions économiques, juridiques et financières du marché initialement prévu ; la définition des besoins ayant radicalement changé.

**- Décision du Président N° 23/2003 du 28 Juillet 2003**

Portant approbation d'une convention de maintenance entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la Société DIETRICH SUD relative à l'entretien du parc d'autobus de la régie des Transports Urbains, pour un montant relevant des tarifs suivants :

- 42 €uros HT de l'heure / Jours ouvrables,
- 63 €uros HT de l'heure / Intervention hors périodes ouvrables,
- 100 €uros HT forfait fourgon (déplacements).

**- Décision du Président N° 24/2003 du 30 Juillet 2003**

Portant d'une part acquisition d'un photocopieur numérique « Action 1535 » pour un montant de 8 180.00 €uros HT, et d'autre part, approbation d'un contrat de maintenance technique et informatique avec la Société SOFEB, pour un montant calculé sur la base de 0.69 centimes d'€uros HT les cents copies + 22.88 €uros HT par mois pour la maintenance informatique.

**- Décision du Président N° 25/2003 du 1<sup>er</sup> Août 2003**

Portant approbation d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la SARL G. RIEUCAU, relative à l'entretien des espaces verts de l'Espace Nautique Atlantis pour un montant de 18.800,54 €uros HT.

**- Décision du Président N° 26/2003 du 2 Septembre 2003**

Portant approbation d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et les cabinets Philippe Laurent Consultants et Girus SA en groupement, Philippe Laurent Consultant mandataire ; en vue de la réalisation d'une étude sur « L'Organisation de la collecte et du traitement des ordures ménagères », pour un montant de 36 330 €uros TTC.

**- Décision du Président N° 27/2003 du 2 Septembre 2003**

Portant approbation d'une convention de maîtrise d'œuvre entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la Direction Départementale de l'Équipement du Tarn dans le cadre de l'opération : « Commune de Castelnau de Lévis - Construction d'un lagunage », pour un montant de 39 946.40 €uros TTC (Forfait provisoire de rémunération).

**- Décision du Président N° 28/2003 du 9 Septembre 2003**

Portant approbation du transfert à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois des contrats d'abonnements « Orange Business » correspondant aux téléphones portables des agents des Ordures Ménagères (Conducteurs bennes).

**- Décision du Président N° 29/2003 du 11 Septembre 2003**

Portant approbation d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et le Bureau d'études et conseils « Robert SOUSTELLE » pour assurer la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé dans le cadre de l'opération « Création d'un poste de secours/Espace Nautique Atlantis », pour un montant de 1930.00 €uros HT.

**- Décision du Président N° 30/2003 du 11 Septembre 2003**

Portant approbation d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et le bureau de contrôle APAV en vue d'assurer le contrôle technique des constructions dans le cadre de l'opération « Création d'un poste de secours / Espace Nautique Atlantis », pour un montant de 1 800,00 €uros HT.

**- Décision du Président N° 31/2003 du 15 Septembre 2003**

Portant approbation d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la société DALKIA en vue d'assurer la conduite, l'entretien et le dépannage des installations techniques de chaufferie et de traitement de l'air de l'Espace Nautique Atlantis, pour un an, et un montant de 26 121,84 €uros TTC.

**- Décision du Président N° 32/2003 du 15 Septembre 2003**

Portant approbation d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la Société NORISKO Coordination pour assurer la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé dans le cadre de l'opération « Travaux d'aménagement de la ZA Albipôle », pour un montant de 3 782.76 €uros TTC.

**- Décision du Président N° 33/2003 du 15 Septembre 2003**

Portant approbation d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et l'Association « REGAIN » pour la mise à disposition d'un ouvrier polyvalent d'entretien pour assurer le lavage des bennes à ordures ménagères à raison de 28 heures hebdomadaires pour la période du 16 septembre au 18 octobre 2003, et un montant calculé sur la base d'un tarif horaire de 13.16 €uros TTC.

**Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

VU les Articles L 2122-22 et L5211-10 du Codes Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↳ **Prend acte** de l'ensemble des décisions présentées ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,  
Michel MALATERRE-FOURÈS



Reçu le  
03 OCT. 2003  
PREFECTURE DU TARN